

Compte-rendu de séance du 21 avril 2022

Monsieur le Maire expose les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Perche à l'appui des documents en date du 23 décembre 2021 transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Après l'exposé des orientations générales du PADD, merci de bien vouloir rendre compte du débat tenu en Conseil Municipal en complétant le tableau ci-dessous :

Axe du PADD	Orientations générales	Observations et contributions suite au débat en Conseil Municipal
AXE 1 UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX ET PARTAGE		Ne pas oublier l'orientation vers Brou imposée par la traversée du territoire de la D955 qui englobe Luigny ; et également l'orientation vers Thiron Gardais
AXE 2 UNE NOUVELLE DONNE DEMOGRAPHIQUE	I. Retrouver une attractivité résidentielle en veillant aux équilibres du territoire II. Organiser les espaces résidentiels de manière adaptée et raisonnée	- Maintenir les écoles en proximité sur tout le territoire, en identifiant les regroupements possibles... - Idem pour le périscolaire et les centres de loisir - Préciser les conditions de classement en Stecal pour permettre un changement de destination d'anciens batiments agricoles en gîte, habitation... - Formalisation d'un Pôle à l'est de la CdC (Argenvilliers – Beaumont) permettant le développement de l'habitat commerce, en lien avec Luigny et son développement économique : Actuellement, plus de possibilité d'extension de l'habitat sur Argenvilliers Beaumont.
AXE 3 UNE ATTRACTIVITE ET UNE COMPETITIVITE ECONOMIQUE RENFORCEE	I. Organiser les espaces économiques de manière équilibrée et raisonnée II. Maintenir et développer le commerce dans les centralités III. Maintenir l'agriculture et valoriser les activités associées	Plus de surface disponible sur la ZA d'Argenvilliers et tout est classé en zone agricole autour, boquant le développement - Maintenir les commerces de proximité (ex épicerie Beaumont les Autels) - développer la vente de produits locaux - Définir des « plan de circulation » lors d'installation de nouvelles activités agricoles tels qu'une structure de méthanisation... et définir des aides aux communes pour l'entretien de la voirie communale concernée (qui acquière du fait du plan une vocation étendue)

		<ul style="list-style-type: none"> - Aide au maintien des exploitations d'élevage : caractéristique du perche, (à Argenvilliers forte reconversion des exploitations en céréalières)
	IV. Promouvoir le tourisme et les loisirs	Extension des voies vertes et pistes cyclables, chemins de randonnées – tourisme vert – harmonisé avec le PNR
AXE 4 UNE IDENTITE LOCALE ET PATRIMONIALE AFFIRMEE	I. S'appuyer sur la trame verte et bleue pour préserver la biodiversité	
	II. Valoriser les paysages et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les haies en mettant en place un service CdC de gestion et une procédure d'étude en commission, au cas par cas des projets d'arrachage et de replantation + règlement ? (gestion des arrachages) - Préserver l'identité patrimoniale du bâti en faisant respecter les préconisations du patrimoine architectural du PNR (ex inclinaison toiture, coloris...)
	III. Gérer durablement les ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire que le PNR, le PETR et la CdC du Perche ont classé leur territoire en zone d'exclusion des éoliennes. - Promouvoir l'implantation en zones judicieuses (sans consommation de surface agricole) de champs de capteurs solaires. - Idem pour l'implantation de méthaniseurs.
	IV. Prendre en compte les risques	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les voies douces lors de liaisons à fort trafic types Nogent - Authon, Nogent - Beaumont... - Veiller à ne pas augmenter les nuisances vis-à-vis des personnes et des biens lors de développement d'infrastructures. Voir, d'avoir une politique de réduction de ces nuisances et ces risques.
	I. Favoriser l'accessibilité pour tous de l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les transports collectifs sur tout le maillage : ex extension du service « bus à la demande »... - Développer la mise à disposition de véhicules en partage (élec, hybrides) à des points caractéristiques (gare de Nogent , parking ou il y a du covoiturage etc...) - Demander des TER plus confortables et plus spacieux : permettant aisément le transport de bagage et également de vélo (multimodal).
AXE 5 DES MOBILITES DIVERSIFIEES ET FACILITEES		

	II. Développer les mobilités douces et partagées	Réaliser un maillage de voies de circulation douces (vélo, etc.) joignant tous les villages en se servant autant que possibles des chemins ruraux existant en aidant à leur réhabilitation si nécessaire. Et sécuriser ces voies lors de liaisons types Nogent - Authon, Nogent – Beaumont, Nogent - Brou ou la circulation de poids lourds est importante...
--	--------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------